

REGLEMENT DU JEU

Grand Jeu Riz Lustucru sur la Page Facebook de Lustucru.

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Panzani (ci-après, « la Société Organisatrice »), société par Actions Simplifiée au capital de 3.585.180€ euros, ayant son siège social à 4 rue Boileau 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 961 503 422, organise du 25/03/2016 à 9h00 au 24/04/2016 23h59 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur la fan page Facebook de Lustucru : <https://www.facebook.com/page.lustucru.selection/> ci-après dénommée le Jeu.

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPERATION

Le Jeu se déroule du 25/03/2016 au 24/04/2016 inclus.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert à toute personne physique, détenant un compte Facebook, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et

(même nom, même adresse postale), ainsi que des personnes ayant directement ou indirectement participé, à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, et des membres de leur famille en ligne directe.

âgée de 13 ans minimum.

Toute participation d'un mineur au Jeu suppose l'accord préalable de la personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours du 25/03/2016 au 24/04/2016.

Le Jeu est accessible sur la page fan Lustucru sur Facebook dans l'onglet dédié : <https://www.facebook.com/page.lustucru.selection/>

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter à son compte Facebook,
- Se rendre sur la page fan Lustucru Sélection sur Facebook
- Cliquer sur l'onglet de jeu Grand Jeu Riz Lustucru
- Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires

suyvants précisés par une étoile :

- Civilité*
- Nom*
- Prénom*
- Email*
- Date de naissance
- J'accepte le règlement de l'opération (case à cocher)*
- Je m'inscris à la newsletter de Lustucru Sélection ainsi que des autres marques du Groupe. (case à cocher)

La participation du jeu se fait uniquement sur Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/page.lustucru.selection/>

La participation par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par la Société Organisatrice.

Pour participer au Jeu, vous devez :

- Accéder au Jeu depuis la Page Facebook, cliquer sur « JOUEZ » puis remplir le formulaire.
- Le joueur accède à la roue de la chance et clique sur le bouton « MÉLANGER » pour déclencher la roue et découvrir s'il a gagné ou non.
- Si le joueur n'a pas coché la case « Je m'inscris à la newsletter de Lustucru Sélection ainsi que des autres marques du Groupe. » du formulaire un écran l'incitant à cocher cette case s'affiche.
- Si le joueur perd, il accède à une page de résultat perdant avec la possibilité d'obtenir un Bon de Réduction en cliquant sur le bouton « Obtenir mon bon ».
- Si le joueur gagne, il accède à un formulaire de gain avec les champs obligatoires suivant : adresse, code postal, ville, Pays. Il accède à une page de remerciements avec la possibilité d'obtenir un Bon de Réduction en cliquant sur le bouton « Obtenir mon bon »
- Une page de fin d'opération est publiée pendant 20 jours après la date de fin du jeu.

Un joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jour.

ARTICLE 5 –ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots mis en jeu font l'objet de 44 instants gagnants ouverts déposés chez Maître CHASTAGNARET, Huissier de Justice à Lyon (69), 45 rue Vendôme, sous la forme « mois/jour/heure/minute/secondes ». Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée du Jeu.

Si le joueur s'inscrit lors d'un instant gagnant, il gagne la dotation qui y est affectée à condition d'être le premier à s'être inscrit à ce moment déterminé.

A défaut de connexion coïncidant avec l'un de ces instants gagnants, la première connexion suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

Il ne sera attribué qu'une dotation par foyer (même numéro de téléphone, même adresse IP, même nom, même adresse postale).

ARTICLE 6 - LOTS

Les lots à gagner :

- 4 Rice Cooker - Tefal - d'une valeur unitaire de 50€
- 20 Box Lustucru d'une valeur unitaire de 5,04€
- 20 tabliers Lustucru d'une valeur unitaire de 7,95€

ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS

Le lot ne saurait être perçu sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. En aucun cas la dotation remise par la Société Organisatrice ne pourra être échangée contre sa valeur en espèces ni faire l'objet d'un échange ou d'un remplacement contre un autre lot.

Si des difficultés surviennent dans l'approvisionnement des lots, PANZANI se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

La participation sera considérée comme nulle et le lot non distribué ne sera pas remis en jeu en cas de saisie fautive ou incomplète dont la non conformité ne permettrait pas l'expédition du lot.

Les lots seront envoyés par voie postale dans un délai de 4 semaines environ à partir de la date de fin du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander la communication d'une copie des documents attestant l'identité et le domicile des gagnants

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice du Jeu par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelle que raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires.

ARTICLE 8 – INFORMATION DES GAGNANTS Les gagnants seront avertis par e-mail à la suite de l'instant gagnant via l'adresse électronique fournie par lui au moment de sa participation au jeu, dans un délai de 15 jours maximum.

Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse). Par soucis de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations pas les services postaux.

ARTICLE 8 – PUBLICITÉ

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Panzani
Jeu concours Grand Jeu Riz Lustucru
4 rue Boileau 69006 Lyon

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites des réseaux Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des joueurs à ces réseaux via le site et plus particulièrement :

- La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage matériel ou immatériel causés aux joueurs, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'un quelconque problème de communication tel que notamment le dysfonctionnement du réseau Internet et/ou des lignes téléphoniques, le dysfonctionnement d'un réseau d'ordinateurs. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.
- La Société Organisatrice ne garantit pas que le site www.facebook.com fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. La Société Organisatrice ne garantit pas que le site www.facebook.com, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes.
- En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription ou un problème de connexion Internet).
- La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation au Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure telle que définie par les tribunaux français, des circonstances exceptionnelles ou des événements indépendants de sa volonté (fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de

fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des lots non prévus au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les joueurs d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de lots ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

En cas de force majeure telle que définie par les tribunaux français, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Elles seront considérées comme des avenants au présent règlement.

Dans ces cas, les joueurs ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée, ni à des dommages et intérêts.

Enfin, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en raison de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des erreurs d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration ou de leur livraison avec retard.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'instant gagnant implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement complet et des modalités du Jeu. Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise. Toute correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie,) ne sera pas prise en considération.

Toute identification d'identité ou de coordonnées fausses et/ou incomplètes entraîne l'élimination immédiate de son auteur. Le gagnant est garant des informations données dans le formulaire d'inscription (pour son nom, son adresse complète et son adresse électronique). Aucune contestation ne sera admise si les informations communiquées sont erronées.

Les joueurs autorisent toutes les vérifications possibles dans le cadre du présent jeu concernant leur identité et leurs coordonnées.

- La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalidier le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.
- La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.
- La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder. Toute falsification ou fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du joueur.
- La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Il est précisé que l'expédition des lots sera réalisée après analyse du fichier de la totalité des gagnants.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT

Le règlement complet est déposé chez Maître CHASTAGNARET, Huissier de Justice à Lyon (69), 45 rue Vendôme.

Le règlement peut être consulté sur la page Facebook du Jeu pendant toute sa durée.

ARTICLE 12 – REMBOURSEMENT

Les frais engagés par les participants au Jeu peuvent être remboursés dans les conditions suivantes, et à raison d'un remboursement maximum par Foyer (même nom, même adresse postale) :

- Sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Panzani
Jeu concours Grand Jeu Riz Lustucru
4 rue Boileau 69006 Lyon

- En précisant son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique avec laquelle il a joué.

- En accompagnant sa demande d'un RIB ou un RIP.

Le montant du remboursement correspondant aux éventuels frais de connexion à Internet spécifiquement occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et pour consulter les résultats depuis le territoire de résidence visé au présent règlement devra être justifié sur présentation de la facture de l'opérateur et en tout état de cause, pour une durée effective qui ne peut dépasser une durée maximale totale de l'ordre de 3 minutes.

Le cas échéant, toute demande de remboursement avant le 24 avril 2016 (cachet de la poste faisant foi) et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique avec laquelle il a joué ;

- une photocopie de sa carte d'identité ;

- une photocopie ou impression de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès détaillant le coût et la durée de connexion résultant de sa participation au jeu. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Le timbre de la demande de règlement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire au tarif lent en vigueur (base 20 grammes) (0.76 €). Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par Foyer (même nom, même adresse postale) pour toute la durée du Jeu.

Le timbre de la demande de remboursement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire au tarif lent en vigueur (base 20 grammes). Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par Foyer (même nom, même adresse postale) pour toute la durée du Jeu.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise

en compte.

ARTICLE 13 – DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par la Société Organisatrice ou l'opérateur aux fins de gestion du Jeu.

La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés°2004-801 du 06 août 2004, les joueurs disposent d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent, utilisées par la Société Organisatrice et ses prestataires pour la gestion de leur compte et son information sur nos services ainsi que pour toute opération de marketing direct.

Ce droit peut être exercé gratuitement par courrier adressé à :

Panzani
Jeu concours Grand Jeu Riz Lustucru
4 rue Boileau 69006 Lyon

En indiquant son nom, prénom et adresse postale.

Les informations collectées donneront lieu à la création d'une base de données contenant des informations nominatives et faisant l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL – Norme simplifiée n°48).

Les frais de timbre engagés pour la demande seront remboursés pour toute demande jointe à la demande d'accès, de rectification ou d'opposition, accompagnée d'un IBAN et des coordonnées complètes inscrites sur papier libre, et adressée avant le 24 avril 2016 (cachet de la poste faisant foi). Le remboursement s'effectuera sur la base du tarif lent en vigueur pour les lettres de moins de 20 g et par virement bancaire directement sur le compte du demandeur (si IBAN joint à la demande de remboursement) dans un délai de huit (08) semaines de la date de réception de la demande et dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom et/ou même adresse mail ou postale et/ou même IBAN).

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Tous les litiges et/ou questions relatifs à la validité, l'application ou à l'interprétation du présent règlement seront tranchés souverainement soit par la Société Organisatrice soit par Maître CHASTAGNARET (*huissier de justice*) dans le respect de la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera du tribunal compétent de Lyon. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (01) mois après la clôture du Jeu.